

"Dignitas personæ" : l'Église précise son enseignement bioéthique

Article rédigé par *Tugdual Derville**, le 12 décembre 2008

L'instruction romaine *Dignitas personæ* répond aux défis éthiques surgis depuis deux décennies du fait de l'évolution de l'assistance médicale à la procréation et des biotechnologies. Des non logiques pour un grand oui à la vie.

En actualisant l'instruction *Donum vitæ* sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation, de 1987, la Congrégation pour la doctrine de la foi en tire, vingt ans plus tard, des conclusions qui s'adaptent aux évolutions de la connaissance et des techniques. L'Église n'abandonne pas les principes qui fondent son regard sur la vie.

Certains voudront peut-être retenir que *Dignitas personæ* multiplie les interdits, sans comprendre leur logique : une lutte contre diverses formes de discrimination injuste et d'oppression (n. 36) qui rend ce texte parfaitement cohérent avec les autres engagements de l'Église contre la guerre, la pauvreté, la faim, l'injustice ou encore la dégradation de l'écosystème. Sur chacun de ces sujets, ne peut-on reconnaître avec l'Église que l'homme peut faire un mauvais usage de ses capacités et devenir le pire ennemi de lui-même ? Mais il faut du courage pour inclure dans ce constat des abus de pouvoir, les atteintes au respect de la dignité et de la vie humaines à son commencement.

On notera que *Dignitas personæ* intègre à des réflexions qui détaillent le respect de la vie d'autres qui soulignent la dignité du mariage. Au risque de redécouvrir que l'un ne va pas sans l'autre... Il est vrai que dans une société française où la moitié des enfants naissent hors mariage, ce rappel est une pilule difficile à avaler. Mais le désenchantement qu'on commence à observer à propos des décompositions et recompositions familiales et des errances d'une société sans pères devraient peut-être libérer certaines consciences.

Un langage de raison éclairée par la foi

Verra-t-on à nouveau s'élever des critiques visant à faire passer comme dogmatiques voire obscurantistes les évaluations doctrinales précises que *Dignitas personæ* effectue sur chaque point du débat bioéthique ? C'est pourtant la raison – éclairée par la foi – qui est invoquée. Tentera-t-on de mettre l'Église en porte-à-faux sur des sujets qui sont des impasses comme celui du sort des embryons surnuméraires ? Mais comment pourrait-elle être accusée de ne pas trouver de solution à un état d'abandon injuste qu'elle dit ici irréparable ? L'Église fut la première à mettre en garde contre la conception et la congélation de ces mêmes embryons. Pas plus que l'utilisation des embryons pour la recherche, l'Église ne peut admettre que ces embryons soient utilisés comme thérapie de l'infertilité ou fassent l'objet d'une adoption prénatale, même si elle reconnaît que l'intention des adoptants peut-être louable. C'est la réponse à une question difficile qui taraudait certains.

Et si c'était le monde qui était illogique ? À bien des égards, l'élan des textes successifs du Vatican sur les sujets sensibles de la vie et de la sexualité apparaît ici dans sa cohérence prophétique. Reconnaissons que ce prophétisme vient frapper de plein fouet – pour ne pas dire à rebrousse-poil – des pratiques et modes de vie bien établis, incontestables pour certains (on pense à la fécondation *in vitro*) qui ont fini par endormir les consciences. Contrairement à certains experts qui laissent dériver leur opinion selon l'air du temps, modifiant leur avis au gré des émotions publiques (on pense pour la France aux revirements observés sur la maternité de substitution ou la recherche sur les embryons), l'Église cherche où est le bien, et en tire les conséquences. Elle affirme que les désirs les plus légitimes ne peuvent passer avant le respect de la vie.

Des balises pour éclairer les consciences

C'est donc de multiples "non" pour un grand "oui" à la vie humaine. Non à toutes les techniques artificielles d'aide à la fertilité qui zappent la relation sexuelle (mais oui à tant d'autres, aux véritables thérapies et aussi à l'adoption) ; non à la fécondation *in vitro* et au sacrifice et à la sélection d'embryons qu'elle induit ; non à la technique désormais majoritaire de l'injection intra-cytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI) qui dissocie la procréation de l'acte conjugal et instaure une situation de domination de la technique sur l'origine et la destinée de la personne humaine ; non à la congélation des embryons, non à celle des ovocytes en vue de procéder à une procréation artificielle ; non à la réduction embryonnaire (avortements sélectifs) ; non au diagnostic préimplantatoire, et à la mentalité eugénique qui le sous-tend ; non également aux techniques d'interception et de contragestion qui interviennent très tôt après la fécondation (ici, c'est l'impact abortif controversé de la prétendue contraception d'urgence qui est dénoncé : l'effet d'empêcher l'implantation est réellement présent).

On aimerait peut-être un ton plus *soft*, et toutes sortes de précautions oratoires qui adouciraient l'annonce de ces vérités, lorsqu'elles risquent de choquer. Le texte ne manque pourtant pas d'humanité et de compréhension pour les désirs ou les souffrances dans lesquels de nombreuses errances ont fait leur nid.

Mais trop de circonvolutions et de questionnements, alors que les réponses qui s'imposent sont claires, simples comme la vie, et exigeantes comme elle, c'eut été noyer le poisson. L'Église donne donc des repères.

À l'heure où tant d'experts utilisent leur intelligence pour brouiller la distinction entre le bien et le mal, au risque que les cœurs simples s'y perdent, l'Église éclaire leur chemin sans faux-semblant. Les balises qui bordent l'art d'aimer explicitent simplement l'interdit du meurtre, inscrit dans la conscience de tout homme, et la nécessité de l'engagement d'un homme et d'une femme pour donner à l'enfant qui naît les meilleures chances de s'épanouir.

Libre à chacun de transgresser l'une ou l'autre de ces lois que l'Église continue de dire naturelles. Mais ne faudrait-il pas dans ce cas, haut et fort, accepter que le meurtre fasse partie du contrat social et renoncer à s'appuyer sur la famille comme lieu évident d'éducation et de solidarité ? Toute personne sensée comprend parfaitement que l'abolition de la peine de mort est incompatible avec une seule exception. Pourquoi devrions-nous laisser, d'une certaine façon, l'exception devenir la règle pour le début de la vie humaine ?

Réponses techniques, conseils éthiques

La dernière partie de *Dignitas personae* traite de la manipulation de l'embryon ou du patrimoine génétique. Elle différencie les recherches licites comme la thérapie génique somatique des pratiques illicites comme la thérapie génique germinale, qui – dans l'état actuel de la recherche – risque de causer des dommages qui se transmettraient aux générations suivantes. On met en garde contre l'illusion de créer un nouveau type d'homme. Contrairement aux idées reçues, l'Église explique que le clonage à visée thérapeutique (ou scientifique) est encore plus grave que celui qui ferait naître un clone.

L'encouragement aux recherches sur les cellules souches non-embryonnaires ou la condamnation de l'hybridation homme/animal n'étonneront pas. Les numéros 34 et 35 donnent des éclairages attendus sur certains dilemmes éthiques. Trop de personnes ne savent pas ce que l'Église dit sur quelques sujets devenus cruciaux : puis-je utiliser un vaccin réalisé à partir de cellules embryonnaires ? Puis-je travailler dans une entreprise où se pratique la recherche sur l'embryon ? Le texte répond avec mesure. À ceux qui tentent de fermer les yeux sur l'origine des produits sur lesquels ils travaillent, en invoquant le critère d'indépendance formulé par certains comités d'éthiques, l'Église rappelle la nécessité de refuser de coopérer au mal, en l'occurrence l'irrespect des cadavres d'embryons ou de fœtus humains.

Certains rétorqueront : De quoi je me mêle ? On pourrait leur répondre : rien de ce qui est humain n'est étranger à l'homme. N'est-il pas indispensable que ceux qui ont la capacité de s'exprimer se fassent les porte-parole des sans-voix ? N'y-a-t-il pas dans le message évangélique la promotion de ce qui n'est rien aux yeux du monde ?

L'Église voit le genre humain dans son unité. Elle ne peut accepter la lutte des classes entre les déjà-nés et les non-nés. Elle prend la science au mot en regardant ce qu'elle dit du tout premier commencement de l'homme. Et elle avance le principe de précaution dès qu'on risque de le supprimer.

Plus que la déception de constater que l'Église persiste et signe, ne devrions-nous pas prendre la mesure d'une errance qui fait tant et tant de victimes, et dont nous souffrons tous d'une manière ou d'une autre ? L'impopularité de certaines formules, dans le contexte hexagonal, témoigne d'une évidence : l'évangélisation ne passe pas par des stratégies mondaines, pas plus que le travail pour la justice. C'est cette justice qui impose que soit rappelée l'éminente dignité de tout être humain et son droit à ce que sa vie soit reconnue et protégée.

* **Tugdual Derville** est délégué général de l'Alliance pour les droits de la vie, fondateur de "A bras ouverts".

>>> Lire l'instruction [Dignitas personae](#)

[L'instruction](#)>>> Retour au [sommaire](#)